

Séance du 21 Mars 2022

Secrétaire de séance : M. PHILIPPEAU

Nombre de membres en exercice	13	Contre	Pour	07
	06			
	07			
	00			

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ INTERCOMMUNAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF du SITS Charost - St Florent/Cher

Le SITS de Charost - St Florent/Cher, réuni sous la présidence de **M. Gilles GONTHIER**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par **Mme LOZACH-SIRET Colette**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		115 558,12 €		71 916,14 €	- €	187 474,26 €
Opérations de l'exercice	172 754,12 €	173 980,11 €	216 826,41 €	249 968,80 €	389 580,53 €	423 948,91 €
Totaux	172 754,12 €	289 538,23 €	216 826,41 €	321 884,94 €	389 580,53 €	611 423,17 €
Résultat de clôture		116 784,11 €		105 058,53 €		221 842,64 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement
des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au Compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;

116 784,11 €

au Compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, au débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Étaient présents(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost - M. GONTHIER (Titulaire) de Civray - Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan - Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou - Mme SABOURAULT (Titulaire) de St Caprais - M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy.

Étaient excusés(s) :

Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery - Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher.

Étaient absents(s) :

Mme CAULLIER (Titulaire) de Corquoy - Mme AOUJAR (Titulaire) de Poisieux - M. BONNET (Titulaire) de Primelles - M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix - Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Ont donné leur pouvoir :

Mme ROBERT à M. GONTHIER.

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

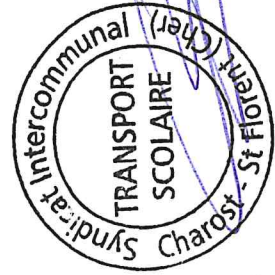
Publiée le :

La Présidente du SITS,

Saint Florent/Cher, le 22 Mars 2022

Gilles GONTHIER

Vice Président du SITS



Au registre sont les

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

ID : 018-251801114-20220324-003_21_03_2022-BF